



Compte rendu Conseil Municipal de Mondrainville

Jeudi 30 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi 30 janvier à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de MONDRAINVILLE, en séance publique, sous la présidence d'Edith GODIER, Maire de MONDRAINVILLE.

Membres présents : Mme Edith GODIER, MM Didier BERTHELOT, Patrick BUFFARD, adjoints, Delphine TROPRES, M Franck LEMERAY conseillers

Membres absents excusés : Mmes Marie-José BLEUX, Christelle LOUVEAU, M Sébastien LETELLIER

Le conseil municipal est composé de 8 membres en exercice, 5 sont présents

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance M Didier BERTHELOT

Demande de subventions au titre de l'Aménagement des Petites Communes Rurales (APCR) et au titre des Amendes de police Délibération N° 2020-001

Dans le cadre de l'aménagement global de la rue Saint-Denis à Mondrainville, la communauté de communes « Vallées de l'Orne et de de l'Odon » va réaliser des travaux de réfection totale de la voirie (bande de roulement, trottoirs, bordures) inscrits au programme 2020.

Concomitamment, la commune de Mondrainville, sous maîtrise d'ouvrage déléguée, va réaliser :

- d'une part un réseau d'eau pluviale, aujourd'hui inexistant, dans la partie basse de la rue St Denis,
- d'autre part des travaux pour améliorer la sécurité des usagers de la voie, (création d'un plateau surélevé et des aménagements urbains - signalisation horizontale et verticale).

L'assistant à maîtrise d'ouvrage (ACEMO) a établi une estimation financière de la part communale, madame le maire présente ce devis qui se décline de la façon suivante :

Réseau eaux pluviales	49 244.50 € HT
Travaux de sécurité	27 710.70 € HT
<i>plateau surélevé</i>	<i>16 795,00 € HT</i>
<i>signalisation horizontale et verticale</i>	<i>10 915.70 € HT</i>

Au vu de cette estimation, madame le maire propose de solliciter :

- une aide auprès du Département au titre de l'aménagement des petites communes rurales pour la création du réseau eaux pluviales
- une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet susvisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel :
 - Réseau eau pluviale : 49 244.50 € HT
 - Travaux de sécurité : 27 710.07 € HT
- S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2020 et à les inscrire au budget en section d'investissement.
- Autorise madame le maire à solliciter auprès du conseil départemental :
 - Au titre de l'aménagement des petites communes rurales (APCR), une subvention pour les travaux de réseau d'eau pluviale, cités ci-dessus.
 - Au titre de la répartition du produit des amendes de police une subvention pour les travaux de sécurité, cités ci-dessus.

Les travaux réalisés pour le compte de la commune étant sous maîtrise d'ouvrage déléguée, la commune ne gère pas le planning des travaux programmés par la communauté de communes « Vallées de l'Orne et de l'Odon », maître d'ouvrage. C'est pourquoi, le conseil municipal :

Sollicite une demande d'autorisation de commencement des travaux avant la notification des subventions demandées au conseil départemental, si toutefois les travaux devaient démarrer plus tôt.

Recrutement d'un adjoint administratif en contrat de travail à temps non complet et à durée déterminée
Délibération N° 2020*02

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer la secrétaire de mairie qui fait valoir ses droits à la retraite avec une radiation des cadres, le 29 février 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise madame le maire à signer un contrat de travail à temps non complet pour une durée de 6 mois, pour le recrutement d'un adjoint administratif à compter du 1er février 2020 jusqu'au 31 juillet 2020, aux conditions suivantes :

- La durée hebdomadaire est de 19/35ème.
- La rémunération est basée sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs - Catégorie C : Echelle C1, échelon 5, IB : 356

L'ordre du jour étant épuisé, madame le maire lève la séance à 20h30